



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

CUBIK

09 avril 2024

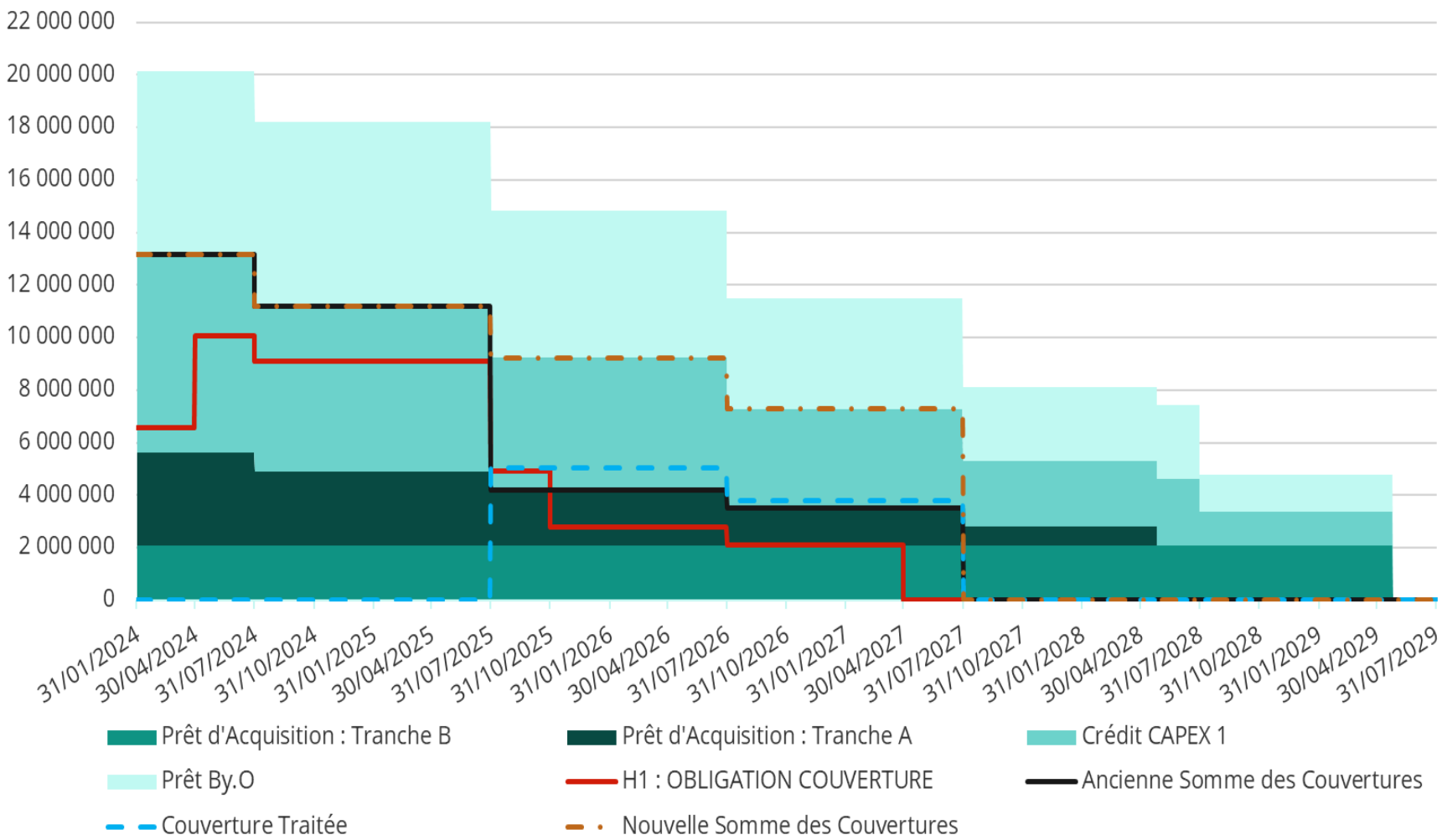


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 2 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap 2,5% (le strike) a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Cap 2,5% à 2 ans

Répartition bancaire :
CMCIC 100%.

Financements

Prêteurs : CIC, CEBPL, CA, CM.

Prêt d'Acquisition Tranche A: €4'900'000, tiré le 26/05/2021, amortissement linéaire annuel, échéance 26/05/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,50%

Prêt d'Acquisition Tranche B: €2'100'000, tiré le 26/05/2021, amortissement in fine, échéance 26/05/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,80%

Crédit CAPEX n°1: €8'800'000, tiré le 14/12/2021, amortissement linéaire annuel, échéance 26/05/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,50%

Prêt By.O: €7'000'000, tiré le 31/01/2024, amortissement linéaire annuel, échéance 26/05/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,50%

Crédit CAPEX n°2 : €5'000'000 : Non pris en compte dans l'analyse

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes (2/3)

Obligation de couverture (1/2)

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de **quatre (4) mois suivant la Date de Réalisation Pop**, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à **cinquante pour cent (50%) de l'Encours du Prêt d'Acquisition, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base (60) par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation Pop**, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de **quatre (4) ans**. → **26/09/2021**

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard le **30 avril 2024**, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent **(50%) de l'Encours du Prêt By.O contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de deux cent (200) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation By.O**, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de **trois (3) ans**. → **30/04/2024**

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de **quatre (4) mois suivant la date d'expiration de la Période d'Utilisation 1** (dans l'hypothèse où la couverture existante ne serait pas suffisante), un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à **cinquante pour cent (50%) des Tirages Capex effectués au cours de la Période d'Utilisation 1**, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Période d'Utilisation 1, et à le(s) maintenir en vigueur pour une **durée minimum de trois (3) ans**. → **26/09/2022**

Obligation de couverture (2/2)

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de **quatre (4) mois suivant la date d'expiration de la Période d'Utilisation 2** (dans l'hypothèse où la couverture existante ne serait pas suffisante), un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) des Tirages Capex effectués au cours de la Période d'Utilisation 2, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Période d'Utilisation 2, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée **minimum de trois (3) ans**. → **26/09/2023**

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de **quatre (4) mois suivant la date d'expiration de la Période d'Utilisation 3** (dans l'hypothèse où la couverture existante ne serait pas suffisante), un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent **(50%) des Tirages Capex effectués au cours de la Période d'Utilisation 3**, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Période d'Utilisation 3, et à le(s) maintenir en vigueur pour une **durée minimum de trois (3) ans**.

→ **31/05/2025**

Banques de couverture: CIC, CEBPL, CA, CM

Anciennes couvertures

CAP 0% Crédit Mutuel : départ 29/10/2021, échéance 30/07/2027, amortissement spécifique, notionnel €3'500'000. Prime lissée de **0,185%**

CAP 0% CIC : départ 29/10/2021, échéance 30/07/2027, amortissement spécifique, notionnel €3'500'000. Prime lissée de **0,185%**

CAP 0% Crédit Mutuel : départ 29/07/2022, échéance 31/07/2025, amortissement spécifique, notionnel €625'000. Prime lissée de **1,80%**

CAP 0% CIC : départ 29/07/2022, échéance 31/07/2025, amortissement spécifique, notionnel €625'000. Prime lissée de **1,80%**

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CMCIC

Cours d'exercice : 2,5% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 02/04/2024

Date de début : 31/07/2025

Date de fin : 31/07/2027

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €5'028'571 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/07/2027 : **0,60%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€53'471**.

Primes à payer

Couverture CMCIC

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucllement
29/07/2025	31/07/2025	31/10/2025	31/10/2025	5 028 571	7 710	-45 760
29/10/2025	31/10/2025	30/01/2026	30/01/2026	5 028 571	7 627	-38 133
28/01/2026	30/01/2026	30/04/2026	30/04/2026	5 028 571	7 543	-30 590
28/04/2026	30/04/2026	31/07/2026	31/07/2026	5 028 571	7 710	-22 880
29/07/2026	31/07/2026	30/10/2026	30/10/2026	3 771 428	5 720	-17 160
28/10/2026	30/10/2026	29/01/2027	29/01/2027	3 771 428	5 720	-11 440
27/01/2027	29/01/2027	30/04/2027	30/04/2027	3 771 428	5 720	-5 720
28/04/2027	30/04/2027	30/07/2027	30/07/2027	3 771 428	5 720	0

Prime lissée 0,60%

Total à payer 53 471

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition : Tranche A		Prêt d'Acquisition : Tranche B		Crédit CAPEX 1		Prêt By.O		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
29/01/2024	31/01/2024	30/04/2024	30/04/2024	0	3 500 000	0	2 100 000	0	7 542 857	0	7 000 000	20 142 857
26/04/2024	30/04/2024	31/07/2024	31/07/2024	0	3 500 000	0	2 100 000	0	7 542 857	0	7 000 000	20 142 857
29/07/2024	31/07/2024	31/10/2024	31/10/2024	700 000	2 800 000	0	2 100 000	1 257 143	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714
29/10/2024	31/10/2024	31/01/2025	31/01/2025	0	2 800 000	0	2 100 000	0	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714
29/01/2025	31/01/2025	30/04/2025	30/04/2025	0	2 800 000	0	2 100 000	0	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714
28/04/2025	30/04/2025	31/07/2025	31/07/2025	0	2 800 000	0	2 100 000	0	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714
29/07/2025	31/07/2025	31/10/2025	31/10/2025	700 000	2 100 000	0	2 100 000	1 257 143	5 028 571	1 400 000	5 600 000	14 828 571
29/10/2025	31/10/2025	30/01/2026	30/01/2026	0	2 100 000	0	2 100 000	0	5 028 571	0	5 600 000	14 828 571
28/01/2026	30/01/2026	30/04/2026	30/04/2026	0	2 100 000	0	2 100 000	0	5 028 571	0	5 600 000	14 828 571
28/04/2026	30/04/2026	31/07/2026	31/07/2026	0	2 100 000	0	2 100 000	0	5 028 571	0	5 600 000	14 828 571
29/07/2026	31/07/2026	30/10/2026	30/10/2026	700 000	1 400 000	0	2 100 000	1 257 143	3 771 428	1 400 000	4 200 000	11 471 428
28/10/2026	30/10/2026	29/01/2027	29/01/2027	0	1 400 000	0	2 100 000	0	3 771 428	0	4 200 000	11 471 428
27/01/2027	29/01/2027	30/04/2027	30/04/2027	0	1 400 000	0	2 100 000	0	3 771 428	0	4 200 000	11 471 428
28/04/2027	30/04/2027	30/07/2027	30/07/2027	0	1 400 000	0	2 100 000	0	3 771 428	0	4 200 000	11 471 428
28/07/2027	30/07/2027	29/10/2027	29/10/2027	700 000	700 000	0	2 100 000	1 257 143	2 514 285	1 400 000	2 800 000	8 114 285
27/10/2027	29/10/2027	31/01/2028	31/01/2028	0	700 000	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	8 114 285
27/01/2028	31/01/2028	28/04/2028	28/04/2028	0	700 000	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	8 114 285
26/04/2028	28/04/2028	26/05/2028	26/05/2028	0	700 000	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	8 114 285
24/05/2028	26/05/2028	31/07/2028	31/07/2028	700 000	0	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	7 414 285
27/07/2028	31/07/2028	31/10/2028	31/10/2028	0	0	0	2 100 000	1 257 143	1 257 142	1 400 000	1 400 000	4 757 142
27/10/2028	31/10/2028	31/01/2029	31/01/2029	0	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	4 757 142
29/01/2029	31/01/2029	30/04/2029	30/04/2029	0	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	4 757 142
26/04/2029	30/04/2029	28/05/2029	28/05/2029	0	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	4 757 142
24/05/2029	28/05/2029	31/07/2029	31/07/2029	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	0	0
Période brisée												

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Ancienne Somme des Couvertures	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture Traitée	Nouvelle Somme des Couvertures
29/01/2024	31/01/2024	30/04/2024	30/04/2024	13 142 858	6 571 429	0	0	13 142 858
26/04/2024	30/04/2024	31/07/2024	31/07/2024	13 142 858	10 071 429	0	0	13 142 858
29/07/2024	31/07/2024	31/10/2024	31/10/2024	11 185 714	9 092 857	0	0	11 185 714
29/10/2024	31/10/2024	31/01/2025	31/01/2025	11 185 714	9 092 857	0	0	11 185 714
29/01/2025	31/01/2025	30/04/2025	30/04/2025	11 185 714	9 092 857	0	0	11 185 714
28/04/2025	30/04/2025	31/07/2025	31/07/2025	11 185 714	9 092 857	0	0	11 185 714
29/07/2025	31/07/2025	31/10/2025	31/10/2025	4 200 000	4 900 000	700 000	5 028 571	9 228 571
29/10/2025	31/10/2025	30/01/2026	30/01/2026	4 200 000	2 800 000	0	5 028 571	9 228 571
28/01/2026	30/01/2026	30/04/2026	30/04/2026	4 200 000	2 800 000	0	5 028 571	9 228 571
28/04/2026	30/04/2026	31/07/2026	31/07/2026	4 200 000	2 800 000	0	5 028 571	9 228 571
29/07/2026	31/07/2026	30/10/2026	30/10/2026	3 500 000	2 100 000	0	3 771 428	7 271 428
28/10/2026	30/10/2026	29/01/2027	29/01/2027	3 500 000	2 100 000	0	3 771 428	7 271 428
27/01/2027	29/01/2027	30/04/2027	30/04/2027	3 500 000	2 100 000	0	3 771 428	7 271 428
28/04/2027	30/04/2027	30/07/2027	30/07/2027	3 500 000	0	0	3 771 428	7 271 428
28/07/2027	30/07/2027	29/10/2027	29/10/2027	0	0	0	0	0
27/10/2027	29/10/2027	31/01/2028	31/01/2028	0	0	0	0	0
27/01/2028	31/01/2028	28/04/2028	28/04/2028	0	0	0	0	0
26/04/2028	28/04/2028	26/05/2028	26/05/2028	0	0	0	0	0
24/05/2028	26/05/2028	31/07/2028	31/07/2028	0	0	0	0	0
27/07/2028	31/07/2028	31/10/2028	31/10/2028	0	0	0	0	0
27/10/2028	31/10/2028	31/01/2029	31/01/2029	0	0	0	0	0
29/01/2029	31/01/2029	30/04/2029	30/04/2029	0	0	0	0	0
26/04/2029	30/04/2029	28/05/2029	28/05/2029	0	0	0	0	0
24/05/2029	28/05/2029	31/07/2029	31/07/2029	0	0	0	0	0
Période brisée								

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	892
-------------	-----

CMCIC

Economies totales	14 437
--------------------------	---------------

Taux/Prix sans marge bancaire	45 602
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	67 908
-------------------------------------	--------

Marge bancaire standard (25 points de base) *	22 306
---	--------

Prix final	53 471
------------	--------

Marge finale	7 869
--------------	-------

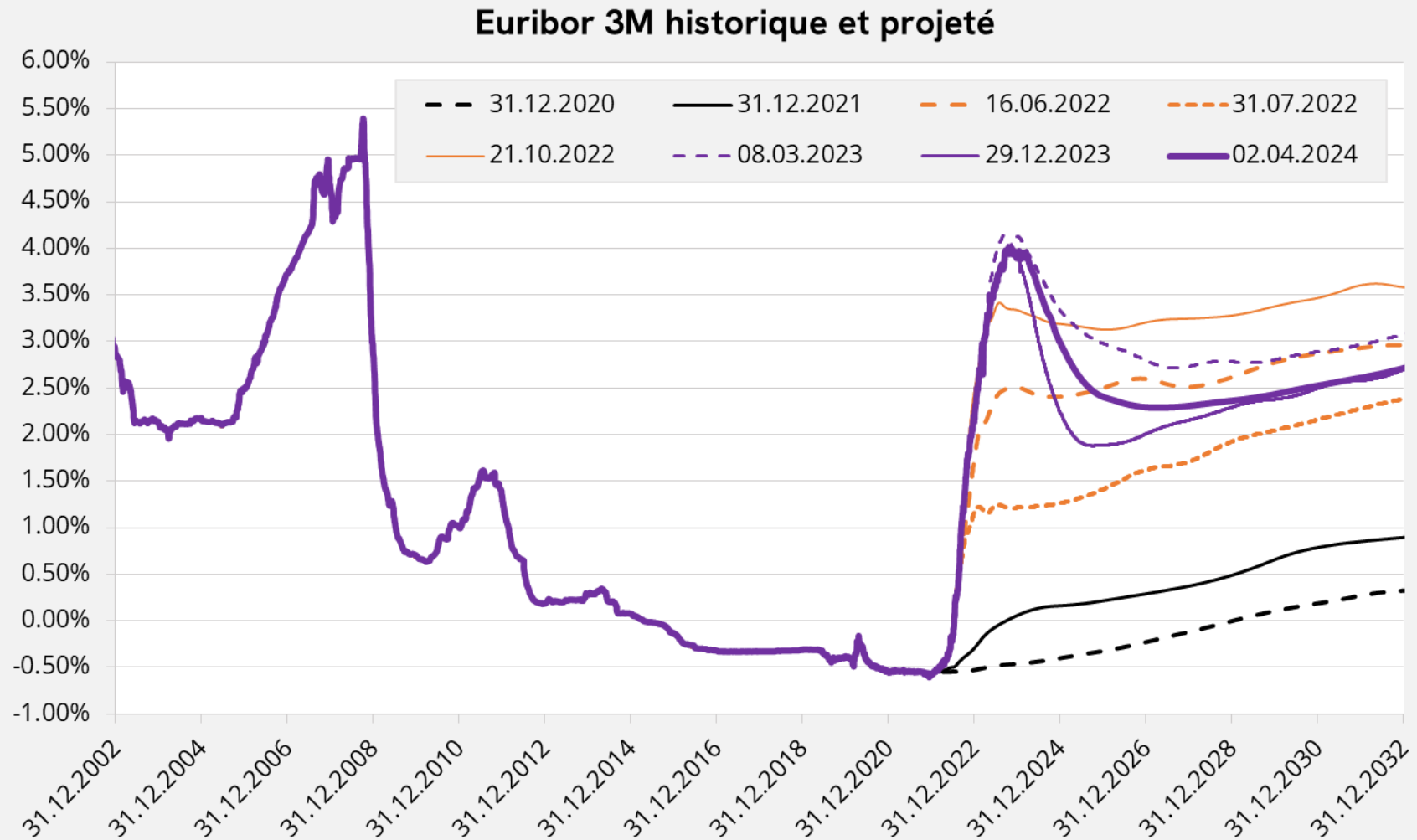
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 25 à 30 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 25 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

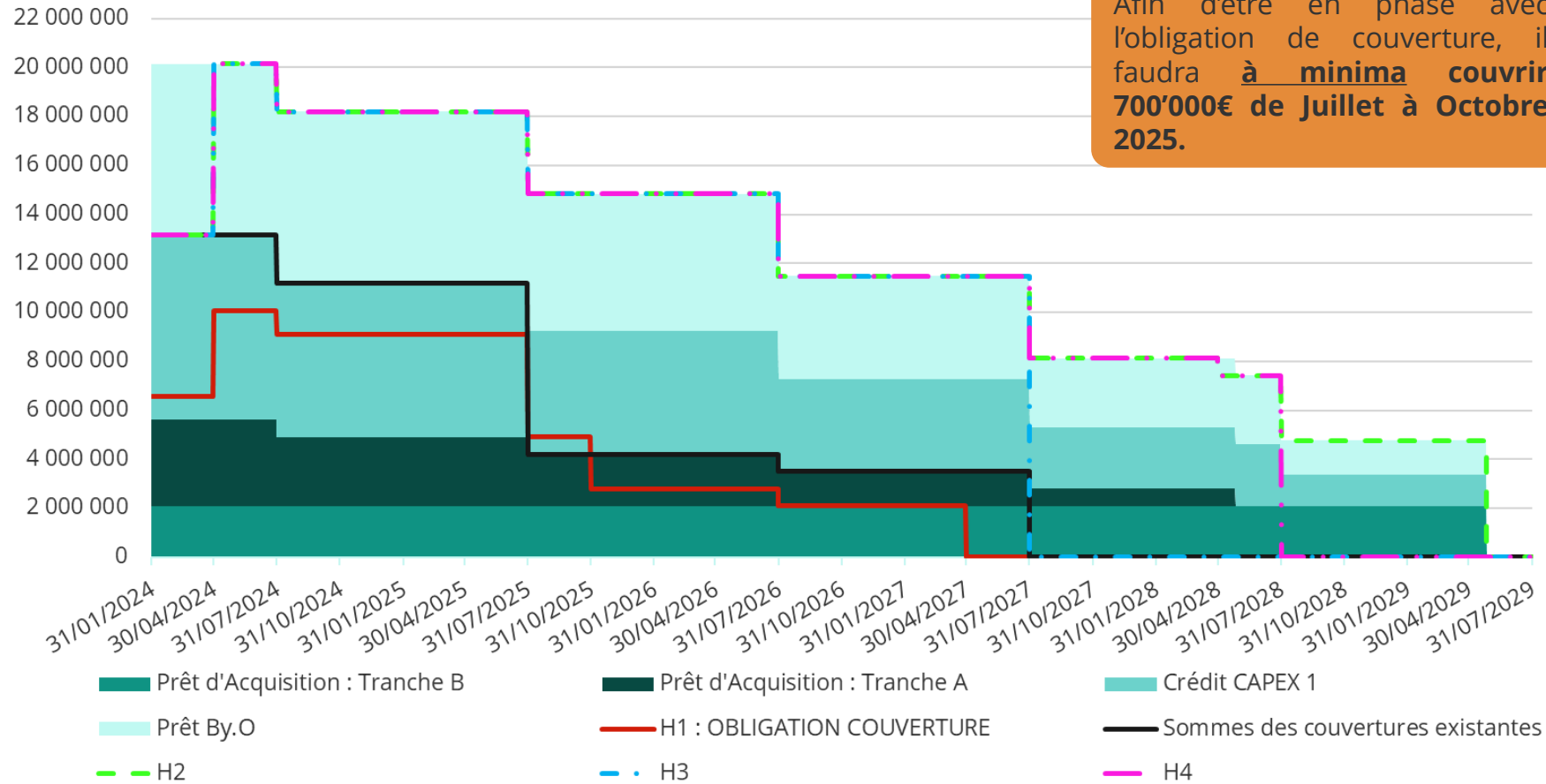
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

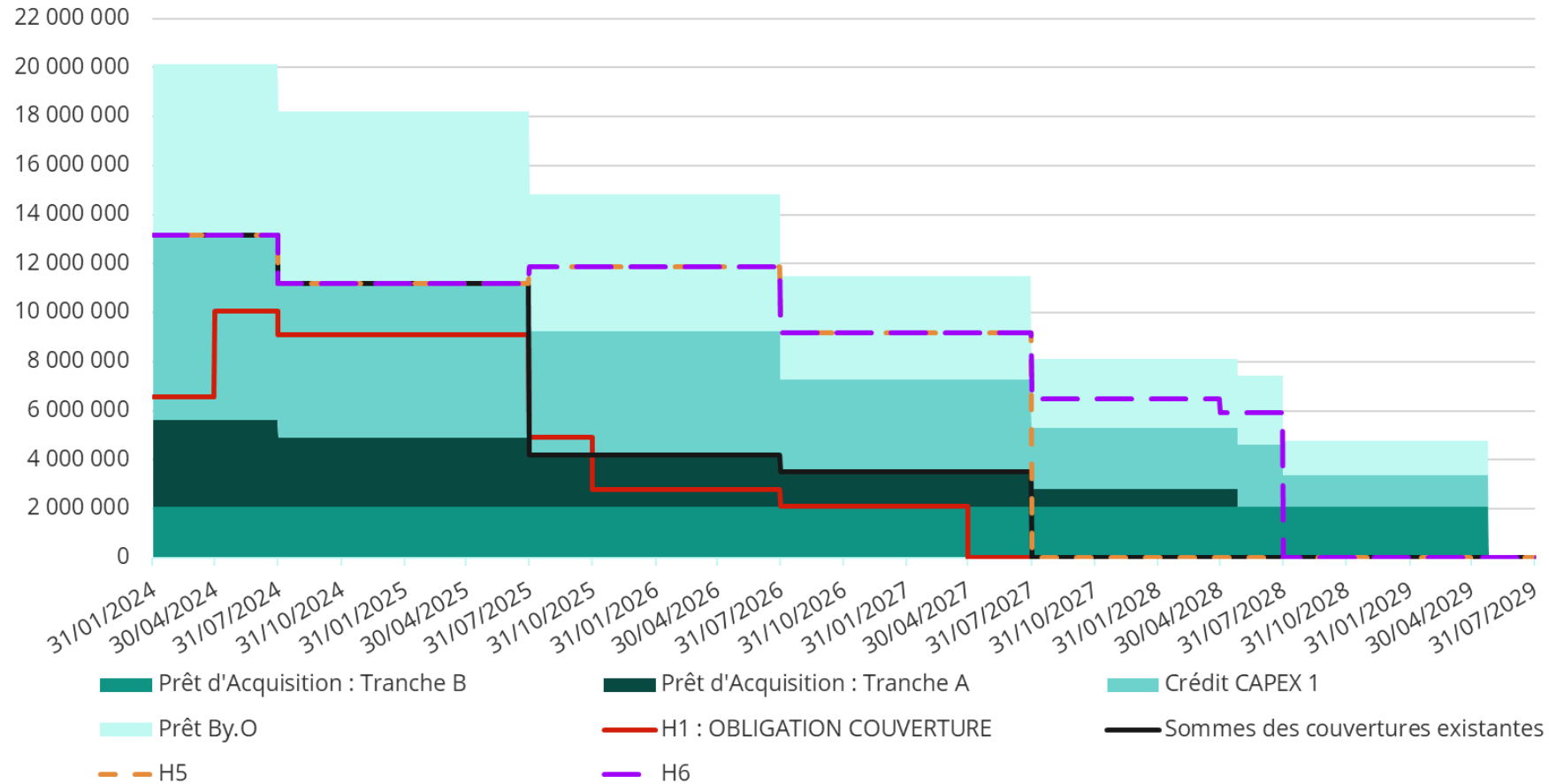
Données de marché (02/04/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H2 bis
Valeur 1bp en EUR	3 977

Swap sans Floor	2,52%
Swap avec Floor	2,67%
Cap 0% annualisé	2,67%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*bis : en complément
de la couverture
existante

H2 bis = H2 –
couverture existante

** Voir slide suivante

COUVERTURE	H2 bis*	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
Durée	5 ans	3,25 ans	4,25 ans	2 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 662 857	7 662 857
Notionnel au 31/07/2025	10 628 571	10 628 571	10 628 571	7 662 857	7 662 857
Début de période	30/04/2024	30/04/2024	30/04/2024	31/07/2025	31/07/2025
Fin de période	26/05/2029	31/07/2027	31/07/2028	31/07/2027	31/07/2028
Valeur 1bp en EUR	3 977	2 774	3 582	1 353	1 998

Prime d'option lissée					
Cap 2,5% annualisé	0,73%	0,70%	0,71%	0,60%	0,65%
Taux financement Max	3,23%	3,20%	3,21%	3,10%	3,15%

Cap 3% annualisé	0,50%	0,46%	0,48%	0,42%	0,47%
Taux financement Max	3,50%	3,46%	3,48%	3,42%	3,47%

Cap 3,5% annualisé	0,34%	0,29%	0,32%	0,30%	0,34%
Taux financement Max	3,84%	3,79%	3,82%	3,80%	3,84%

Floor 1% annualisé**	0,18%	0,12%	0,16%	0,18%	0,21%
Taux financement Max	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Prime des options en EUR					
Cap 2,5%	268 700	184 500	239 400	75 800	119 500
Cap 3%	184 600	119 900	161 800	52 800	86 100
Cap 3,5%	125 600	75 100	107 500	37 900	63 600
Floor 1%**	64 800	32 300	53 500	22 300	39 300

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

****Floor 1% : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 bis Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
29/07/2025	31/07/2025	31/10/2025	31/10/2025	7 662 857	11 712	-107 788
29/10/2025	31/10/2025	30/01/2026	30/01/2026	7 662 857	11 585	-96 203
28/01/2026	30/01/2026	30/04/2026	30/04/2026	7 662 857	11 457	-84 746
28/04/2026	30/04/2026	31/07/2026	31/07/2026	7 662 857	11 712	-73 034
29/07/2026	31/07/2026	30/10/2026	30/10/2026	5 677 142	8 583	-64 452
28/10/2026	30/10/2026	29/01/2027	29/01/2027	5 677 142	8 583	-55 869
27/01/2027	29/01/2027	30/04/2027	30/04/2027	5 677 142	8 583	-47 286
28/04/2027	30/04/2027	30/07/2027	30/07/2027	5 677 142	8 583	-38 704
28/07/2027	30/07/2027	29/10/2027	29/10/2027	6 491 428	9 814	-28 890
27/10/2027	29/10/2027	31/01/2028	31/01/2028	6 491 428	10 137	-18 753
27/01/2028	31/01/2028	28/04/2028	28/04/2028	6 491 428	9 490	-9 263
26/04/2028	28/04/2028	26/05/2028	26/05/2028	5 931 428	2 759	-6 504
24/05/2028	26/05/2028	31/07/2028	31/07/2028	5 931 428	6 504	0

Prime lissée

0,65%

Total à payer

119 500

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

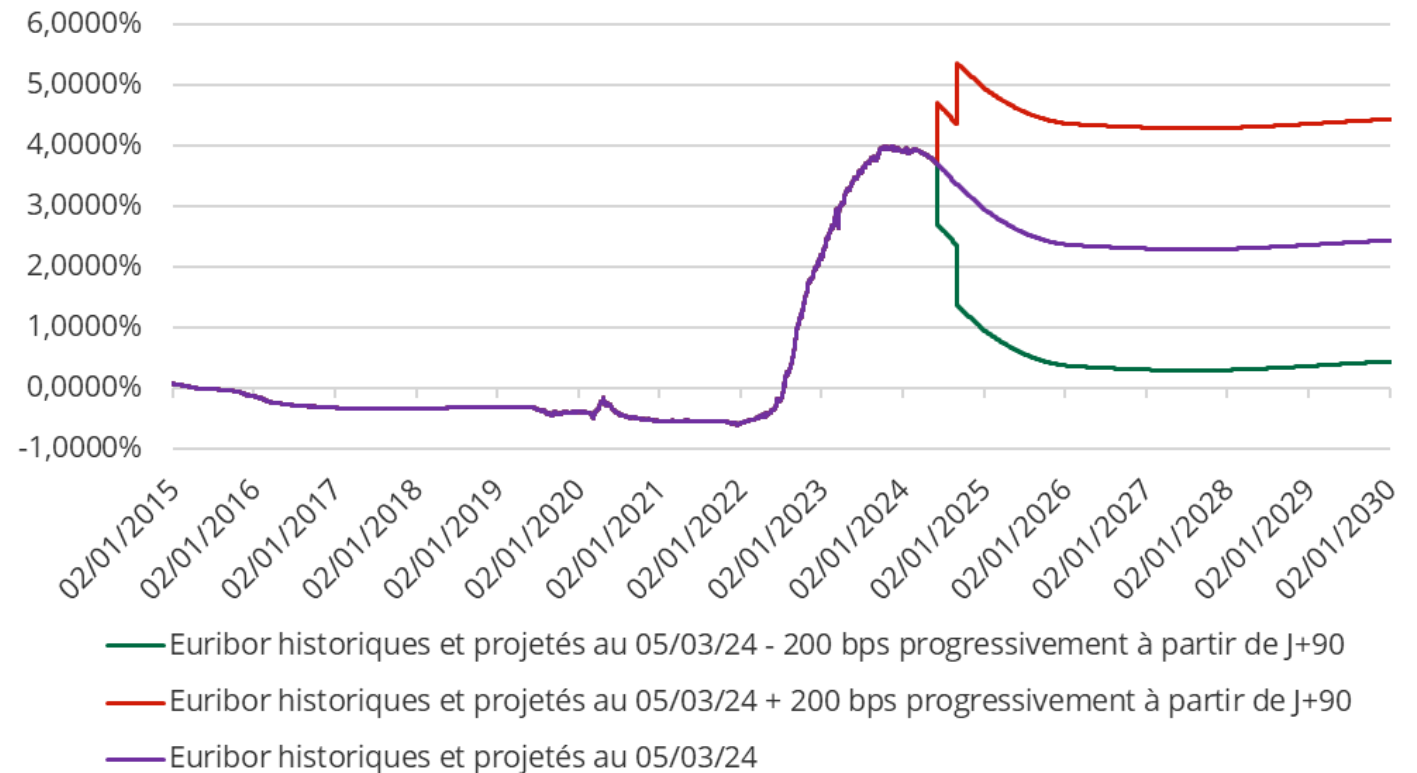
Afin d'être en phase avec l'obligation de couverture, il faudra **à minima couvrir 700'000€ de Juillet à Octobre 2025.**

La stratégie H0 « Ne pas Couvrir » est indiquée à titre purement informatif.

Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

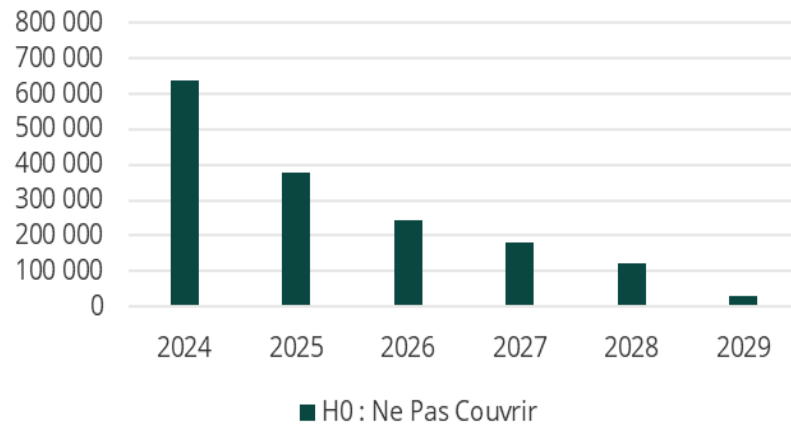
Elles incluent la marge de crédit de **1,50%** (Tranche A, Crédit CAPEX 1, Prêt By.O), **1,80%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût des couvertures existantes et le coût de la couverture à mettre en place.

Trois scénarios d'Euribor

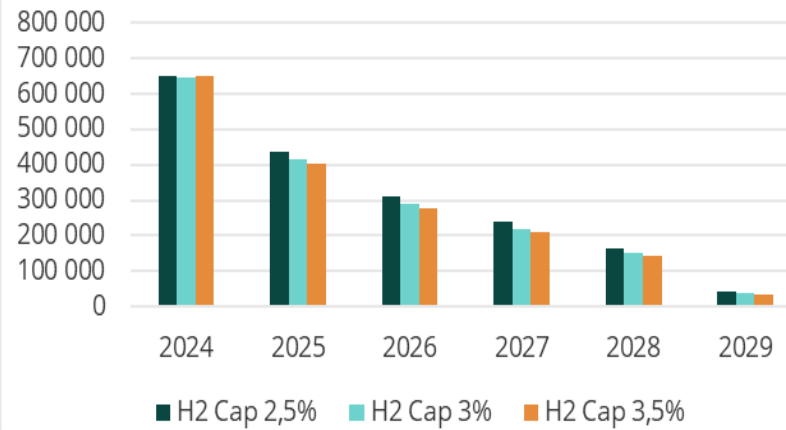


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

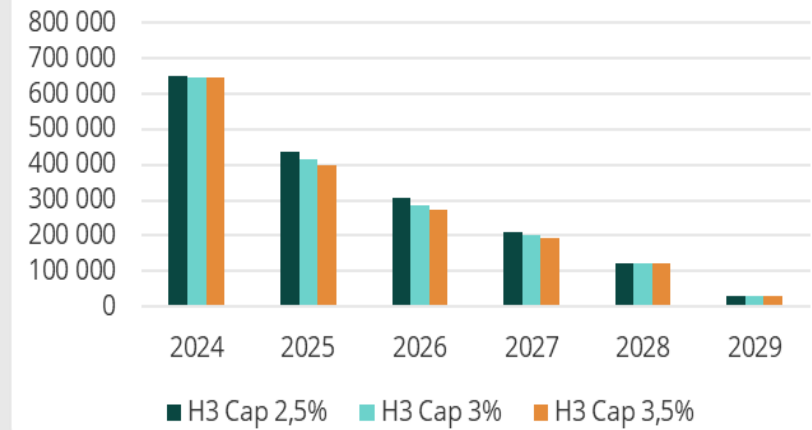
STRATEGIE H0 : Ne Pas Couvrir



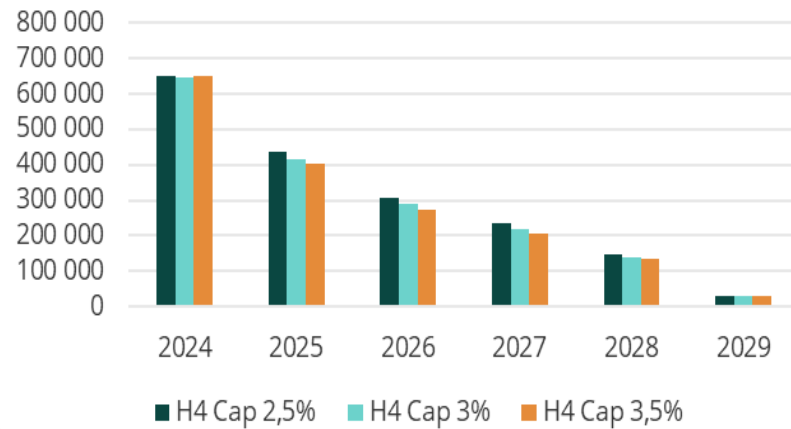
STRATEGIE H2



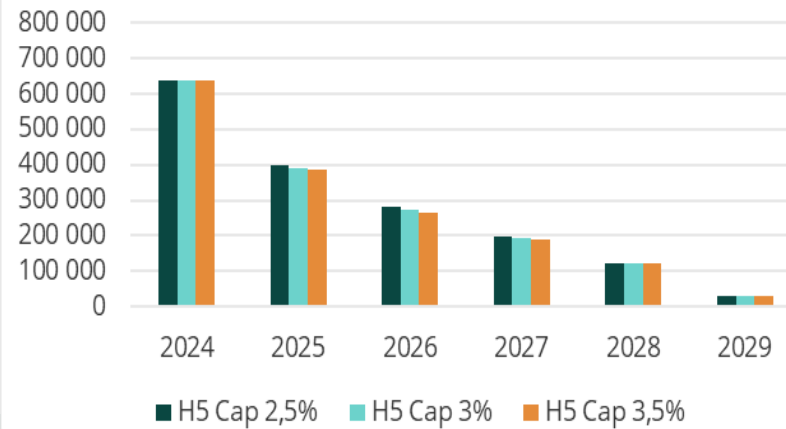
STRATEGIE H3



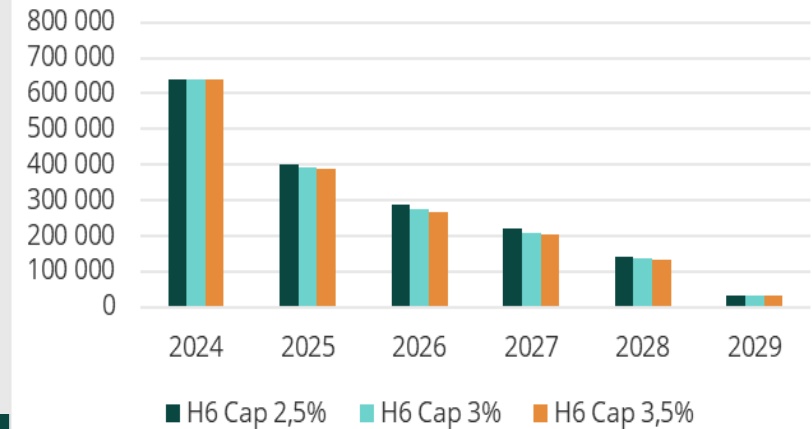
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

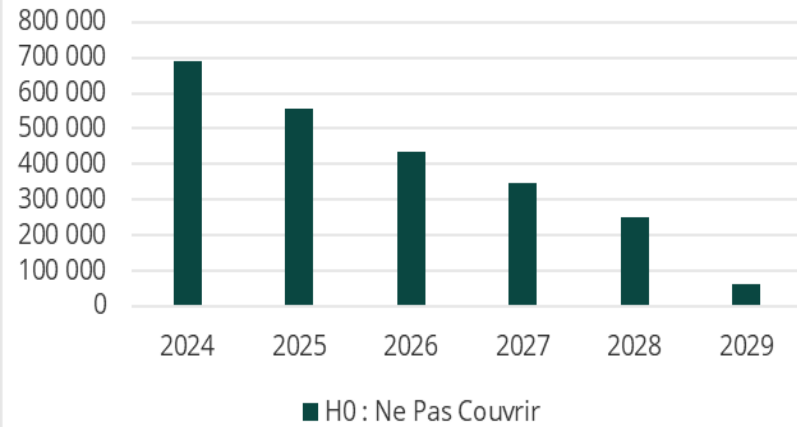


STRATEGIE H6

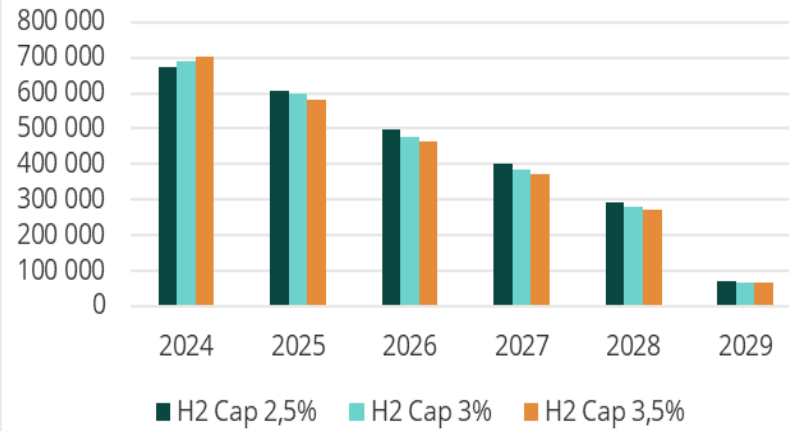


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

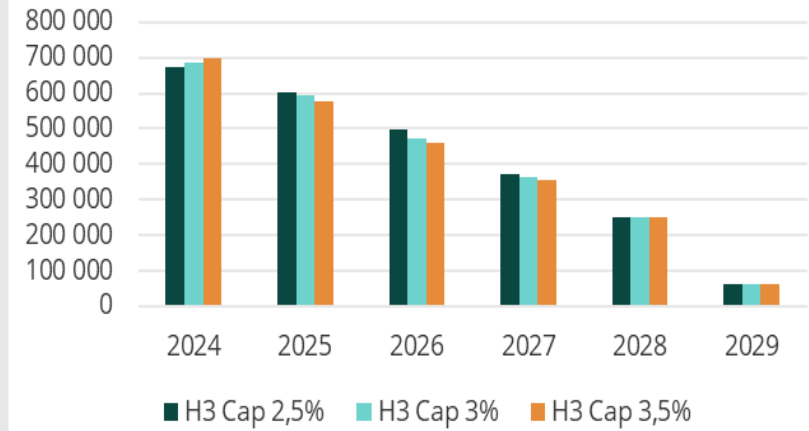
STRATEGIE H0 : Ne Pas Couvrir



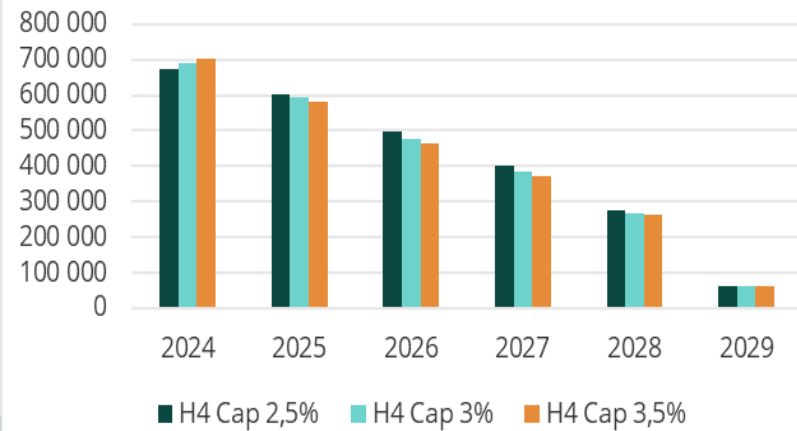
STRATEGIE H2



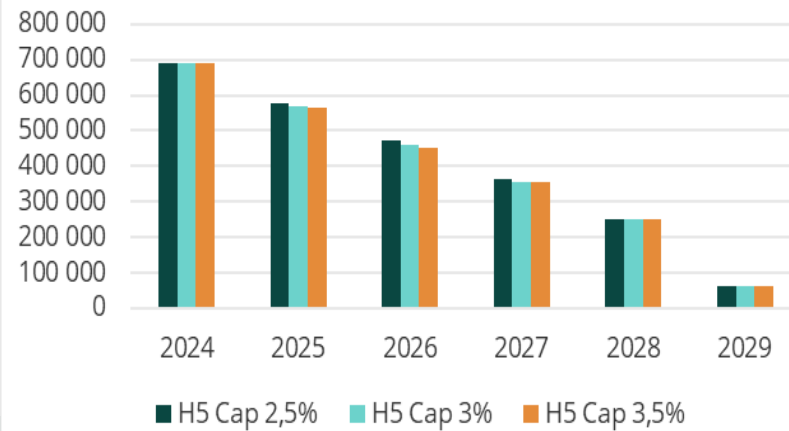
STRATEGIE H3



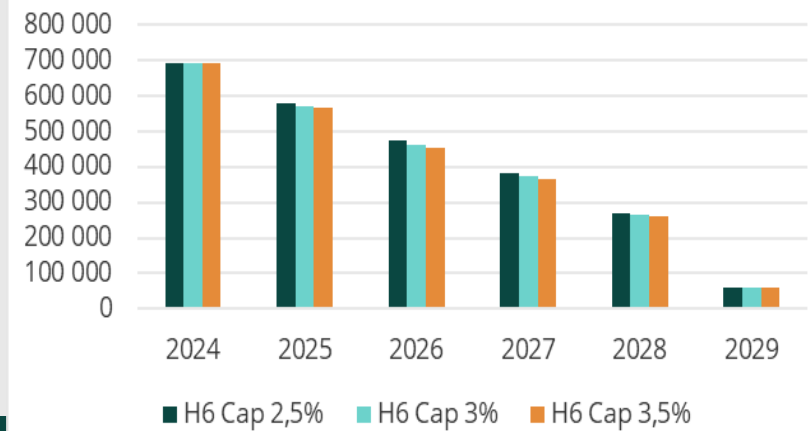
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

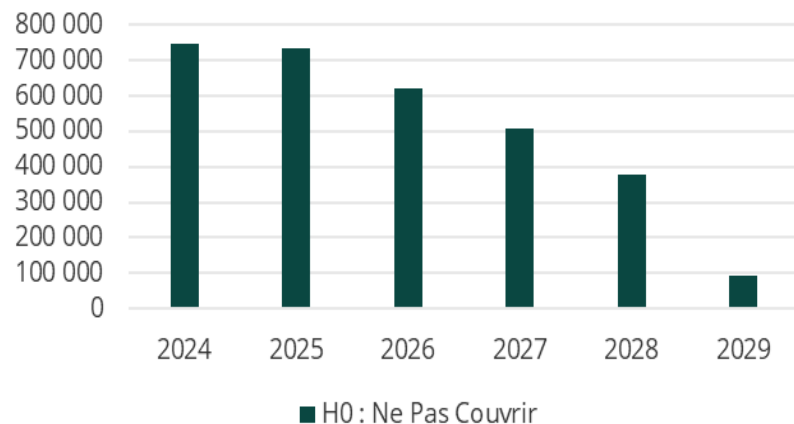


STRATEGIE H6

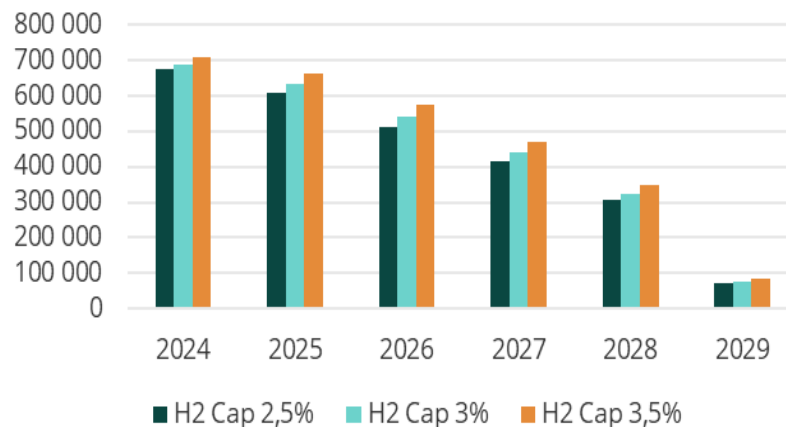


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

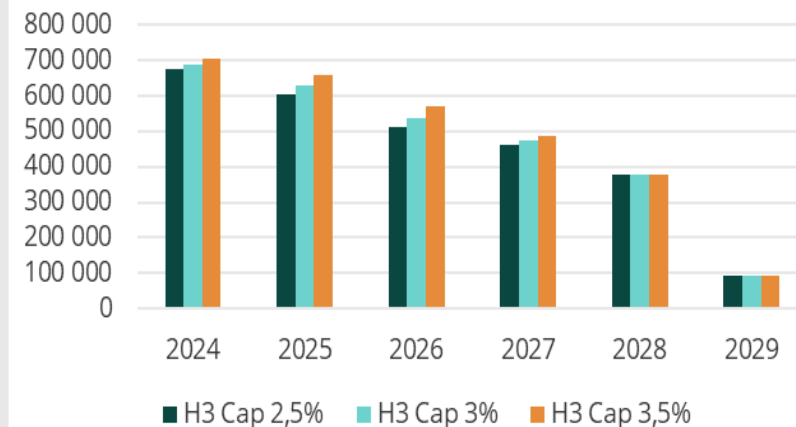
STRATEGIE H0 : Ne Pas Couvrir



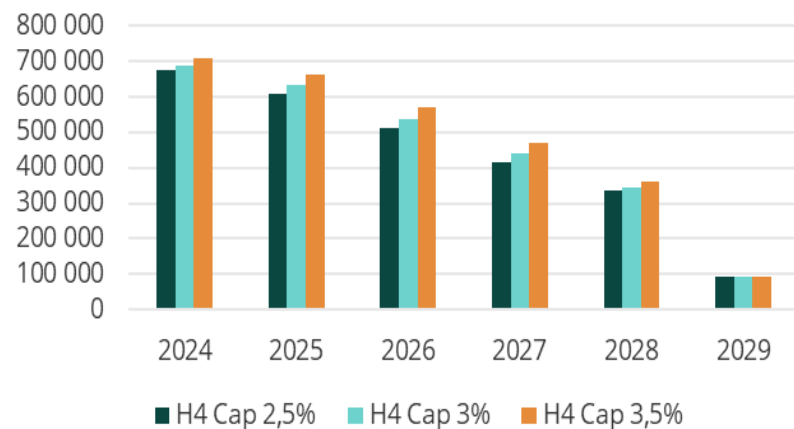
STRATEGIE H2



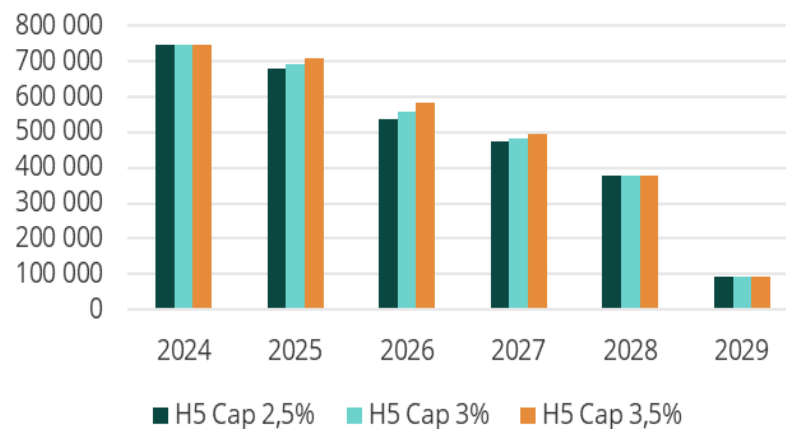
STRATEGIE H3



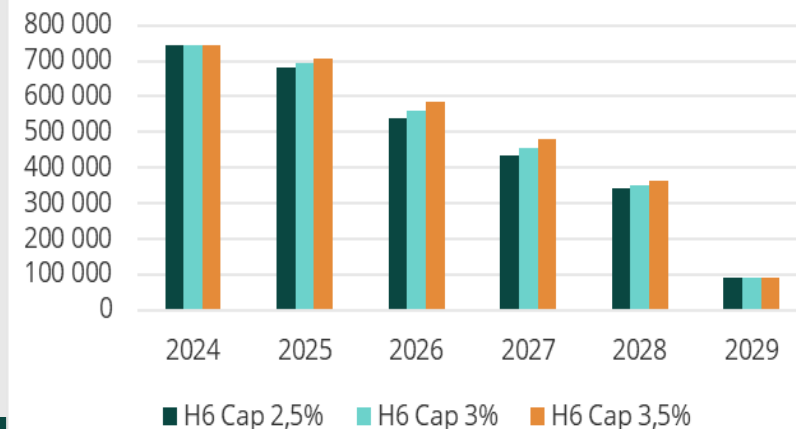
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

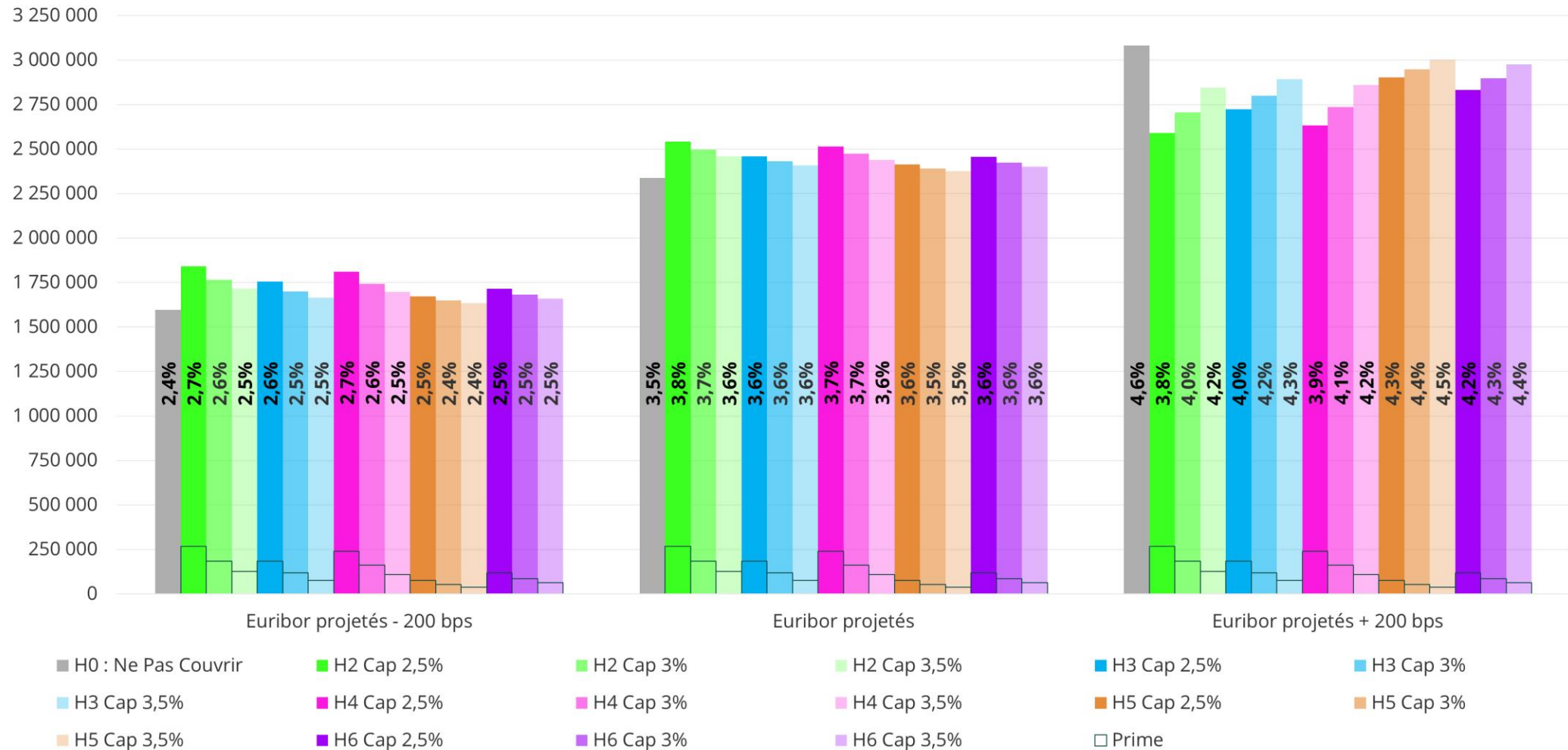


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H0 : Ne Pas Couvrir	STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H0 : Ne Pas Couvrir	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H2 Cap 3,5%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%	H3 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	1 595 746	1 840 562	1 765 506	1 715 450	1 756 362	1 700 806	1 664 950
Euribor projetés	2 338 414	2 542 373	2 495 887	2 458 018	2 458 173	2 431 187	2 407 518
Euribor projetés + 200 bps	3 081 081	2 590 095	2 704 825	2 844 656	2 724 731	2 798 853	2 892 775

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H4 Cap 3,5%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H5 Cap 3,5%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%	H6 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	1 811 262	1 742 706	1 697 350	1 671 546	1 648 546	1 633 646	1 715 246	1 681 846	1 659 346
Euribor projetés	2 513 073	2 473 087	2 439 918	2 413 716	2 391 214	2 376 314	2 457 416	2 424 514	2 402 014
Euribor projetés + 200 bps	2 634 081	2 735 556	2 860 332	2 903 850	2 948 476	3 001 203	2 831 110	2 897 619	2 975 028

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt d'Acquisition : Tranche A		Prêt d'Acquisition : Tranche B		Crédit CAPEX 1		Prêt By.O		TOTAL DETTE	COUVERTUR E EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTUR E : Prêt d'Acquisition + Crédit CAPEX n°1	OBLIGATION COUVERTUR E : Prêt By.O
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD					
29/01/2024	31/01/2024	30/04/2024	30/04/2024	0	3 500 000	0	2 100 000	0	7 542 857	0	7 000 000	20 142 857	13 142 858	50%	6 571 429	0
26/04/2024	30/04/2024	31/07/2024	31/07/2024	0	3 500 000	0	2 100 000	0	7 542 857	0	7 000 000	20 142 857	13 142 858	50%	6 571 429	3 500 000
29/07/2024	31/07/2024	31/10/2024	31/10/2024	700 000	2 800 000	0	2 100 000	1 257 143	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714	11 185 714	50%	5 592 857	3 500 000
29/10/2024	31/10/2024	31/01/2025	31/01/2025	0	2 800 000	0	2 100 000	0	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714	11 185 714	50%	5 592 857	3 500 000
29/01/2025	31/01/2025	30/04/2025	30/04/2025	0	2 800 000	0	2 100 000	0	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714	11 185 714	50%	5 592 857	3 500 000
28/04/2025	30/04/2025	31/07/2025	31/07/2025	0	2 800 000	0	2 100 000	0	6 285 714	0	7 000 000	18 185 714	11 185 714	50%	5 592 857	3 500 000
29/07/2025	31/07/2025	31/10/2025	31/10/2025	700 000	2 100 000	0	2 100 000	1 257 143	5 028 571	1 400 000	5 600 000	14 828 571	4 200 000	50%	2 100 000	2 800 000
29/10/2025	31/10/2025	30/01/2026	30/01/2026	0	2 100 000	0	2 100 000	0	5 028 571	0	5 600 000	14 828 571	4 200 000	50%	0	2 800 000
28/01/2026	30/01/2026	30/04/2026	30/04/2026	0	2 100 000	0	2 100 000	0	5 028 571	0	5 600 000	14 828 571	4 200 000	50%	0	2 800 000
28/04/2026	30/04/2026	31/07/2026	31/07/2026	0	2 100 000	0	2 100 000	0	5 028 571	0	5 600 000	14 828 571	4 200 000	50%	0	2 800 000
29/07/2026	31/07/2026	30/10/2026	30/10/2026	700 000	1 400 000	0	2 100 000	1 257 143	3 771 428	1 400 000	4 200 000	11 471 428	3 500 000	50%	0	2 100 000
28/10/2026	30/10/2026	29/01/2027	29/01/2027	0	1 400 000	0	2 100 000	0	3 771 428	0	4 200 000	11 471 428	3 500 000	50%	0	2 100 000
27/01/2027	29/01/2027	30/04/2027	30/04/2027	0	1 400 000	0	2 100 000	0	3 771 428	0	4 200 000	11 471 428	3 500 000	50%	0	2 100 000
28/04/2027	30/04/2027	30/07/2027	30/07/2027	0	1 400 000	0	2 100 000	0	3 771 428	0	4 200 000	11 471 428	3 500 000		0	0
28/07/2027	30/07/2027	29/10/2027	29/10/2027	700 000	700 000	0	2 100 000	1 257 143	2 514 285	1 400 000	2 800 000	8 114 285	0		0	0
27/10/2027	29/10/2027	31/01/2028	31/01/2028	0	700 000	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	8 114 285	0		0	0
27/01/2028	31/01/2028	28/04/2028	28/04/2028	0	700 000	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	8 114 285	0		0	0
26/04/2028	28/04/2028	26/05/2028	26/05/2028	0	700 000	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	8 114 285	0		0	0
24/05/2028	26/05/2028	31/07/2028	31/07/2028	700 000	0	0	2 100 000	0	2 514 285	0	2 800 000	7 414 285	0		0	0
27/07/2028	31/07/2028	31/10/2028	31/10/2028	0	0	0	2 100 000	1 257 143	1 257 142	1 400 000	1 400 000	4 757 142	0		0	0
27/10/2028	31/10/2028	31/01/2029	31/01/2029	0	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	4 757 142	0		0	0
29/01/2029	31/01/2029	30/04/2029	30/04/2029	0	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	4 757 142	0		0	0
26/04/2029	30/04/2029	28/05/2029	28/05/2029	0	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	4 757 142	0		0	0
24/05/2029	28/05/2029	31/07/2029	31/07/2029	0	0	2 100 000	0	1 257 142	0	1 400 000	0	0	0		0	0

Période brisée

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2bis= H2 - Couv.Exist	H3bis= H3 - Couv.Exist	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist	H6bis= H6 - Couv.Exist
29/01/2024	31/01/2024	30/04/2024	30/04/2024	6 571 429	0	0	0	0	0	0
26/04/2024	30/04/2024	31/07/2024	31/07/2024	10 071 429	0	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
29/07/2024	31/07/2024	31/10/2024	31/10/2024	9 092 857	0	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
29/10/2024	31/10/2024	31/01/2025	31/01/2025	9 092 857	0	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
29/01/2025	31/01/2025	30/04/2025	30/04/2025	9 092 857	0	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
28/04/2025	30/04/2025	31/07/2025	31/07/2025	9 092 857	0	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
29/07/2025	31/07/2025	31/10/2025	31/10/2025	4 900 000	700 000	10 628 571	10 628 571	10 628 571	7 662 857	7 662 857
29/10/2025	31/10/2025	30/01/2026	30/01/2026	2 800 000	0	10 628 571	10 628 571	10 628 571	7 662 857	7 662 857
28/01/2026	30/01/2026	30/04/2026	30/04/2026	2 800 000	0	10 628 571	10 628 571	10 628 571	7 662 857	7 662 857
28/04/2026	30/04/2026	31/07/2026	31/07/2026	2 800 000	0	10 628 571	10 628 571	10 628 571	7 662 857	7 662 857
29/07/2026	31/07/2026	30/10/2026	30/10/2026	2 100 000	0	7 971 428	7 971 428	7 971 428	5 677 142	5 677 142
28/10/2026	30/10/2026	29/01/2027	29/01/2027	2 100 000	0	7 971 428	7 971 428	7 971 428	5 677 142	5 677 142
27/01/2027	29/01/2027	30/04/2027	30/04/2027	2 100 000	0	7 971 428	7 971 428	7 971 428	5 677 142	5 677 142
28/04/2027	30/04/2027	30/07/2027	30/07/2027	0	0	7 971 428	7 971 428	7 971 428	5 677 142	5 677 142
28/07/2027	30/07/2027	29/10/2027	29/10/2027	0	0	8 114 285	0	8 114 285	0	6 491 428
27/10/2027	29/10/2027	31/01/2028	31/01/2028	0	0	8 114 285	0	8 114 285	0	6 491 428
27/01/2028	31/01/2028	28/04/2028	28/04/2028	0	0	8 114 285	0	8 114 285	0	6 491 428
26/04/2028	28/04/2028	26/05/2028	26/05/2028	0	0	7 414 285	0	7 414 285	0	5 931 428
24/05/2028	26/05/2028	31/07/2028	31/07/2028	0	0	7 414 285	0	7 414 285	0	5 931 428
27/07/2028	31/07/2028	31/10/2028	31/10/2028	0	0	4 757 142	0	0	0	0
27/10/2028	31/10/2028	31/01/2029	31/01/2029	0	0	4 757 142	0	0	0	0
29/01/2029	31/01/2029	30/04/2029	30/04/2029	0	0	4 757 142	0	0	0	0
26/04/2029	30/04/2029	28/05/2029	28/05/2029	0	0	4 757 142	0	0	0	0
24/05/2029	28/05/2029	31/07/2029	31/07/2029	0	0	0	0	0	0	0

Période brisée

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

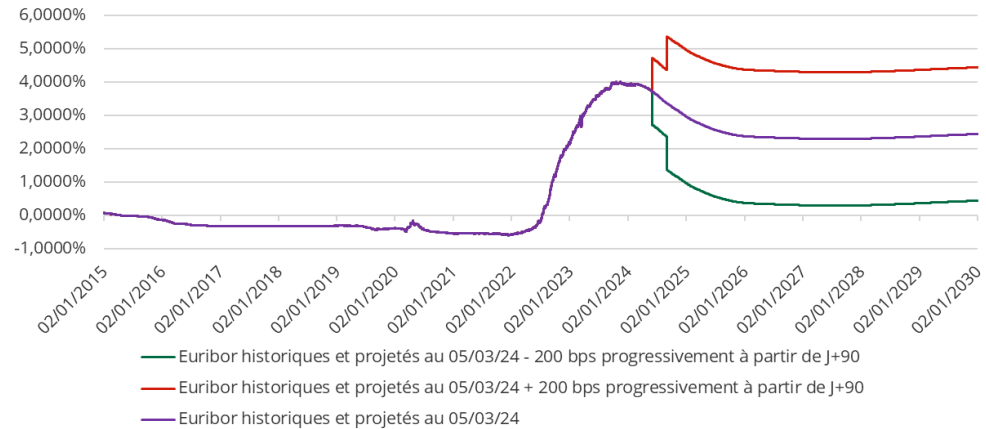
Organiser la transaction.

Annexes

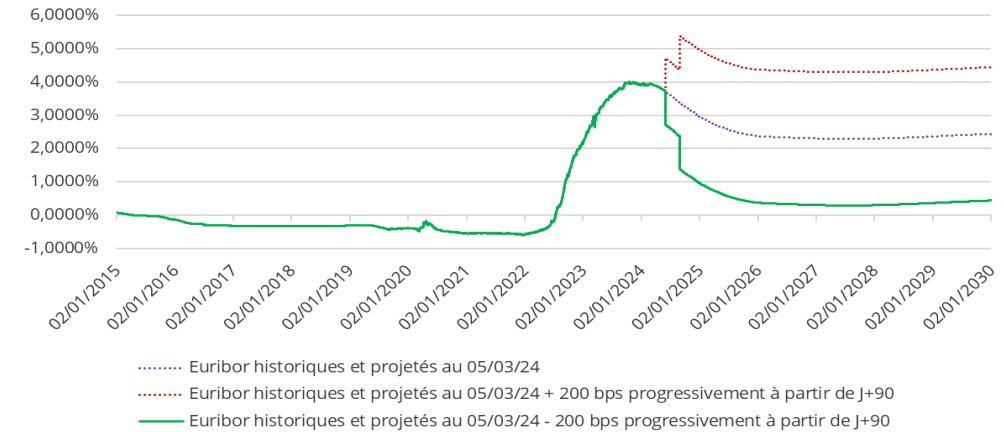
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Valorisation couvertures existantes
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

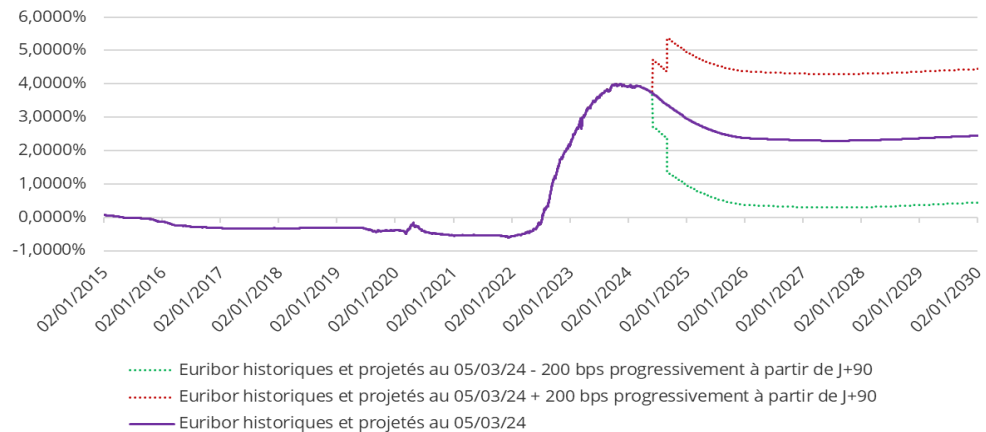
Trois scénarios d'Euribor



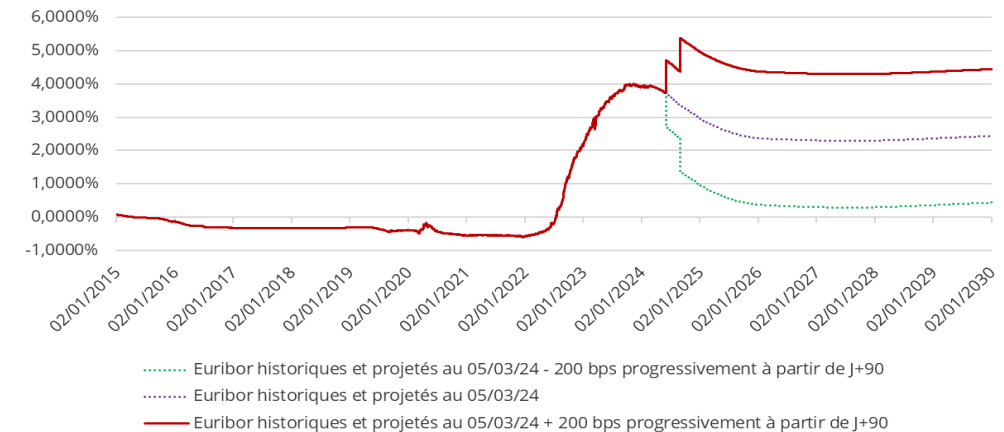
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Valorisation des couvertures en vie

Date : 19/02/2024

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional
Derivatives - Cap											
CIC01-D	CIC01-D	1	CIC	02-Sep-21	27-Oct-21	30-Jul-27	BUY Cap	0,0000%	Euribor3m	EUR 3 500 000,00	EUR 2 800 000,00
CIC01-D	CIC01-D	2	CIC	02-Sep-21	27-Oct-21	30-Jul-27	Premium PAY	0,1850%		EUR 3 500 000,00	EUR 2 800 000,00
CM01-D	CM01-D	3	CM	02-Sep-21	27-Oct-21	30-Jul-27	BUY Cap	0,0000%	Euribor3m	EUR 3 500 000,00	EUR 2 800 000,00
CM01-D	CM01-D	4	CM	02-Sep-21	27-Oct-21	30-Jul-27	Premium PAY	0,1850%		EUR 3 500 000,00	EUR 2 800 000,00
CIC02-D	CIC02-D	5	CIC	01-Jul-22	29-Jul-22	31-Jul-25	BUY Cap	0,0000%	Euribor3m	EUR 625 000,00	EUR 3 771 429,00
CIC02-D	CIC02-D	6	CIC	01-Jul-22	29-Jul-22	31-Jul-25	Premium PAY	1,8000%		EUR 625 000,00	EUR 3 771 429,00
CM02-D	CM02-D	7	CM	01-Jul-22	29-Jul-22	31-Jul-25	BUY Cap	0,0000%	Euribor3m	EUR 625 000,00	EUR 3 771 429,00
CM02-D	CM02-D	8	CM	01-Jul-22	29-Jul-22	31-Jul-25	Premium PAY	1,8000%		EUR 625 000,00	EUR 3 771 429,00
											13 142 858,00
											TOTAL 13 142 858,00

Valuation					
EUR					
Fair Value *		Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests
7,63%	213 514,99	210 914,46	2 600,53	207 514,67	6 000,32
-0,49%	-13 751,53	-	-13 751,53	-13 449,36	-302,17
7,63%	213 514,99	210 914,46	2 600,53	207 514,67	6 000,32
-0,49%	-13 751,53	-	-13 751,53	-13 449,36	-302,17
4,33%	163 346,49	163 140,56	205,92	155 264,43	8 082,06
-2,37%	-89 240,44	-	-89 240,44	-85 280,44	-3 960,00
4,33%	163 346,49	163 140,56	205,92	155 264,43	8 082,06
-2,37%	-89 240,44	-	-89 240,44	-85 280,44	-3 960,00
547 739,01		748 110,04	-200 371,03	528 098,60	19 640,41
547 739,01		748 110,04	-200 371,03	528 098,60	19 640,41

Clauses contractuelles

Financement

**CONTRAT DE CRÉDITS EN DATE DU 26 MAI 2021, TEL QUE
MODIFIÉ PAR AVENANT N°1 EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2021
ET PAR AVENANT N°2 EN DATE DU 31 JANVIER 2024**

entre

MARCEAU 7
(Emprunteur)

- et -

BANQUE CIC OUEST
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE OUEST
(Arrangeurs Mandatés)

- et -

BANQUE CIC OUEST
(Agent et Agent des Sûretés)

- et -

BANQUE CIC OUEST
(Coordinateur)

- et -

BANQUE CIC OUEST
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE OUEST
(Prêteurs)

(E) Les Crédits

L'Emprunteur a demandé aux Prêteurs de lui consentir :

- (a) un prêt d'un montant total en principal de sept millions d'euros (7.000.000 EUR), divisé en deux tranches, destiné au financement partiel du paiement du Prix d'Acquisition Pop et des frais afférents à l'Acquisition Pop (le "Prêt d'Acquisition") ;
- (b) une ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de dix millions d'euros (10.000.000 EUR), destinée (i) au financement de Croissances Externes Autorisées et au paiement de tous frais y afférents, (ii) le cas échéant, au refinancement de l'Endettement Financier de la Cible Éligible acquise dans le cadre de la Croissance Externe Autorisée considérée et (iii) le cas échéant, au financement du paiement de tout Complément de Prix Croissance Externe Autorisée (le "Crédit Capex 1") ;
- (c) un prêt d'un montant total en principal de sept millions d'euros (7.000.000 EUR), destiné au financement partiel du paiement du Prix d'Acquisition By.O et des frais afférents à l'Acquisition By.O (le "Prêt By.O") ; et
- (d) sous réserve de confirmation préalable par tout ou partie des Prêteurs, une ouverture de crédit d'un montant maximum en principal ne pouvant excéder cinq millions d'euros (5.000.000 EUR), destinée (i) au financement de Croissances Externes Autorisées et au paiement de tous frais y afférents, (ii) le cas échéant, au refinancement de l'Endettement Financier de la Cible Éligible acquise dans le cadre de la Croissance Externe Autorisée

considérée et (iii) le cas échéant, au financement du paiement de tout Complément de Prix Croissance Externe Autorisée (le "Crédit Capex 2"),

ce que les Prêteurs ont accepté selon les termes et conditions du présent contrat de crédits.

"Tranche A" désigne la tranche A du Prêt d'Acquisition, d'un montant total en principal de quatre millions neuf cent mille euros (4.900.000 EUR).

"Tranche B" désigne la tranche B du Prêt d'Acquisition, d'un montant total en principal de deux millions cent mille euros (2.100.000 EUR).

"Période d'Utilisation 1" désigne la période courant de la Date de Signature au 26 mai 2022 (inclus).

"Période d'Utilisation 2" désigne la période courant du 26 mai 2022 (exclu) au 26 mai 2023 (inclus).

"Période d'Utilisation 3" désigne la période courant du 26 mai 2023 (exclu) au 31 janvier 2025 (inclus).

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance" désigne :

- (a) s'agissant de la Tranche A, le 26 mai 2028 ; et
- (b) s'agissant de la Tranche B, du Prêt By.O, du Crédit Capex 1 et du Crédit Capex 2 (sous réserve de confirmation préalable), le 26 mai 2029.

8. REMBOURSEMENT

8.1 Remboursement normal du Prêt d'Acquisition

8.1.1 La Tranche A sera remboursée en principal par l'Emprunteur conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant à rembourser
31 juillet 2022	700.000 EUR
31 juillet 2023	700.000 EUR
31 juillet 2024	700.000 EUR
31 juillet 2025	700.000 EUR
31 juillet 2026	700.000 EUR
31 juillet 2027	700.000 EUR
26 mai 2028	700.000 EUR

8.1.2 La Tranche B sera remboursée en principal par l'Emprunteur en une seule fois à la Date d'Échéance de la Tranche B.

8.2 Remboursement normal du Crédit Capex 1

8.2.1 Les Tirages Capex 1 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 1 seront consolidés le 26 mai 2022. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en sept (7) échéances annuelles constantes en capital (six (6) échéances le 31 juillet

de chaque année (et pour la première fois, le 31 juillet 2023) et une dernière échéance à la Date d'Échéance du Crédit Capex 1).

8.2.2 Les Tirages Capex 1 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 2 seront consolidés le 26 mai 2023. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en six (6) échéances annuelles constantes en capital (cinq (5) échéances le 31 juillet de chaque année (et pour la première fois, le 31 juillet 2024) et une dernière échéance à la Date d'Échéance du Crédit Capex 1).

8.2.3 Les Tirages Capex 1 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 3 seront consolidés le 31 janvier 2025. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en cinq (5) échéances annuelles constantes en capital (quatre (4) échéances le 31 juillet de chaque année (et pour la première fois, le 31 juillet 2025) et une dernière échéance à la Date d'Échéance du Crédit Capex 1).

8.2.4 L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité des Tirages Capex 1 à la Date d'Échéance du Crédit Capex 1.

8.3 Remboursement normal du Prêt By.O : Le Prêt By.O sera remboursé en principal par l'Emprunteur conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant à rembourser
31 juillet 2025	1.400.000 EUR
31 juillet 2026	1.400.000 EUR
31 juillet 2027	1.400.000 EUR
31 juillet 2028	1.400.000 EUR
26 mai 2029	1.400.000 EUR

8.4 Remboursement normal du Crédit Capex 2

8.4.1 Les Tirages Capex 2 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 3 seront consolidés le 31 janvier 2025. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en cinq (5) échéances annuelles constantes en capital (quatre (4) échéances le 31 juillet de chaque année (et pour la première fois, le 31 juillet 2025) et une dernière échéance à la Date d'Échéance du Crédit Capex 2).

8.4.2 L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité des Tirages Capex 2 à la Date d'Échéance du Crédit Capex 2.

Clauses contractuelles

Intérêts

"Date de Paiement d'Intérêts" désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts.

"EURIBOR" désigne le taux interbancaire offert en euros, exprimé sous forme de taux annuel sur une base de trois cent soixante (360) jours, tel qu'administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (ou toute autorité qui s'y substituerait) et diffusé actuellement sur la page EURIBOR01 de l'écran Thomson Reuters (ou toute page qui s'y substituerait sur l'écran Thomson Reuters), aux environs de onze heures (11h00) au Jour de Cotation auquel des dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro pour une durée égale à celle de ladite Période d'Intérêts, étant précisé que :

- (a) dans l'hypothèse où ce taux ne serait pas diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la Période d'Intérêts considérée :
 - (i) il lui sera substitué un taux (arrondi, s'il y a lieu, à la quatrième décimale supérieure) déterminé par interpolation linéaire entre (aa) le taux diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la plus longue période pour laquelle ce taux est diffusé et qui est inférieure à la Période d'Intérêts considérée et (bb) le taux diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la plus courte période pour laquelle ce taux est diffusé et qui est supérieure à la Période d'Intérêts considérée, chacun aux environs de onze heures (11h00) au Jour de Cotation considéré ("EURIBOR Interpolé") ; ou
 - (ii) s'il n'est pas possible de calculer un EURIBOR Interpolé, il lui sera substitué un taux calculé par l'Agent, égal à la moyenne arithmétique (arrondie, s'il y a lieu, à la quatrième décimale supérieure) des Cotations fournies par les Banques de Référence à la demande de l'Agent vers onze heures trente (11h30) au Jour de Cotation auquel des dépôts en euros sont offerts par les Banques de Référence à des banques de premier rang sur le marché interbancaire européen pour la même durée que celle de la Période d'Intérêts considérée ;
- (b) en cas de survenance d'un Événement de Remplacement, l'EURIBOR sera remplacé par l'Indice de Remplacement et toute référence à l'EURIBOR dans le Contrat sera considérée comme faisant référence à l'Indice de Remplacement ; et
- (c) si l'EURIBOR ou l'un des taux visés aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

"Marge Capex" désigne, pour les besoins du calcul des intérêts au titre d'un Tirage Capex, le taux d'un virgule cinquante pour cent (1,50%) l'an, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de l'Article 6.4.

"Marge Prêt By.O" désigne, pour les besoins du calcul des intérêts au titre du Prêt By.O, le taux d'un virgule cinquante pour cent (1,50%) l'an, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de l'Article 6.4.

"Marge Tranche A" désigne, pour les besoins du calcul des intérêts afférents à l'Encours de la Tranche A, le taux d'un virgule cinquante pour cent (1,50%) l'an, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de l'Article 6.4.

"Marge Tranche B" désigne, pour les besoins du calcul des intérêts afférents à l'Encours de la Tranche B, le taux d'un virgule quatre-vingt pour cent (1,80%) l'an, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de l'Article 6.4.

Clauses contractuelles

Intérêts

6. INTÉRÊTS

6.1 Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition

6.1.1 L'Encours de la Tranche A portera intérêts, pour chaque Période d'Intérêts relative au Prêt d'Acquisition, à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR (ou de l'EURIBOR Interpolé, le cas échéant) de la Période d'Intérêts considérée et de la Marge Tranche A.

6.1.2 L'Encours de la Tranche B portera intérêts, pour chaque Période d'Intérêts relative au Prêt d'Acquisition, à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR (ou de l'EURIBOR Interpolé, le cas échéant) de la Période d'Intérêts considérée et de la Marge Tranche B.

6.2 Intérêts au titre d'un Tirage Capex : Le montant en principal de chaque Tirage Capex portera intérêts, pour chaque Période d'Intérêts y afférente, à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR (ou de l'EURIBOR Interpolé, le cas échéant) de la Période d'Intérêts considérée et de la Marge Capex.

6.3 Intérêts au titre du Prêt By.O : L'Encours du Prêt By.O portera intérêts, pour chaque Période d'Intérêts relative au Prêt By.O, à un taux annuel égal à la somme de l'EURIBOR (ou de l'EURIBOR Interpolé, le cas échéant) de la Période d'Intérêts considérée et de la Marge Prêt By.O.

6.4 Ajustement des Marges

6.4.1 Sous réserve qu'aucun Cas de Défaut ne soit en cours, les Marges seront ajustées annuellement (et pour la première fois, sur la base du Certificat de Conformité afférent à la Période de Test se terminant le 31 décembre 2021), en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans le Certificat de Conformité correspondant et selon le tableau ci-dessous :

Ratio de Levier (R1)	Marge Tranche A	Marge Tranche B	Marge Capex	Marge Prêt By.O
$R1 \geq 3,50$	1,70% l'an	2,00% l'an	1,70% l'an	1,70% l'an
$2,50 > R1 \geq 3,50$	1,50% l'an	1,80% l'an	1,50% l'an	1,50% l'an
$1,50 \leq R1 < 2,50$	1,30% l'an	1,60% l'an	1,30% l'an	1,30% l'an

Ratio de Levier (R1)	Marge Tranche A	Marge Tranche B	Marge Capex	Marge Prêt By.O
$R1 < 1,50$	1,10% l'an	1,40% l'an	1,10% l'an	1,10% l'an

6.5 Calcul et paiement des intérêts

6.5.1 Après la détermination de l'EURIBOR (ou de l'EURIBOR Interpolé, le cas échéant) applicable à une Période d'Intérêts, l'Agent calculera le montant des intérêts dus pour ladite Période d'Intérêts et le communiquera à l'Emprunteur et aux Prêteurs dans les meilleurs délais.

6.5.2 Les intérêts dus au titre des Crédits seront payables à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts concernée.

6.8 Périodes d'Intérêts

6.8.1 Durée des Périodes d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition : Chaque Période d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition sera d'une durée de trois (3) mois, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède :

- (a) la première Période d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition débutera à la Date de Réalisation Pop et se terminera le 30 juin 2021 (exclu) ; et
- (b) à compter du 30 juin 2021 (inclus) et jusqu'à la clôture de la Syndication, chaque Période d'Intérêts sera d'une durée d'un (1) mois.

6.8.2 Durée des Périodes d'Intérêts d'un Tirage Capex : Chaque Période d'Intérêts d'un Tirage Capex sera d'une durée de trois (3) mois, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède :

- (a) la première Période d'Intérêts d'un Tirage Capex pourra avoir une durée inférieure afin de débuter à sa Date de Mise à Disposition et de se terminer le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours au titre du Prêt d'Acquisition à la Date de Mise à Disposition du Tirage Capex considéré ; et
- (b) pendant toute la durée de la Syndication, chaque Période d'Intérêts d'un Tirage Capex sera d'une durée d'un (1) mois.

6.8.3 Durée des Périodes d'Intérêts au titre du Prêt By.O : Chaque Période d'Intérêts au titre du Prêt By.O sera d'une durée de trois (3) mois, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, la première Période d'Intérêts au titre du Prêt By.O débutera à la Date de Réalisation By.O et se terminera le 30 avril 2024 (exclu).

6.8.4 Détermination des Périodes d'Intérêts

- (a) Toute Période d'Intérêts commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts concernée, étant précisé :
 - (i) que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, la Période d'Intérêts considérée se terminera le Jour Ouvré suivant (sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré précédent) ;
 - (ii) que la première Période d'Intérêts d'un Tirage débutera à la Date de Mise à Disposition de ce Tirage ; et
 - (iii) qu'un même jour ne pourra porter intérêt au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts.
- (b) Aucune Période d'Intérêts ne pourra se terminer après la Date d'Échéance du Crédit ou de la Tranche considéré(e).

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banque de Couverture" désigne toute banque ou institution financière concluant un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 16.3.3.

"Contrat(s) de Couverture" désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts devant être conclu(s) par l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 16.3.3.

"Jour de Cotation" désigne, s'agissant d'une Période d'Intérêts pour laquelle un taux d'intérêt doit être déterminé, le jour tombant deux (2) Jours TARGET avant le premier jour de cette Période d'Intérêts.

16.3.3 Contrat(s) de Couverture

- (a) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de quatre (4) mois suivant la Date de Réalisation Pop, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) de l'Encours du Prêt d'Acquisition, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base

par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation Pop, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de quatre (4) ans.

- (b) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard le 30 avril 2024, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) de l'Encours du Prêt By.O contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de deux cent (200) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation By.O, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de trois (3) ans.
- (c) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de quatre (4) mois suivant la date d'expiration de la Période d'Utilisation 1 (dans l'hypothèse où la couverture existante ne serait pas suffisante), un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) des Tirages Capex effectués au cours de la Période d'Utilisation 1, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Période d'Utilisation 1, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de trois (3) ans.
- (d) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de quatre (4) mois suivant la date d'expiration de la Période d'Utilisation 2 (dans l'hypothèse où la couverture existante ne serait pas suffisante), un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) des Tirages Capex effectués au cours de la Période d'Utilisation 2, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Période d'Utilisation 2, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de trois (3) ans.
- (e) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de quatre (4) mois suivant la date d'expiration de la Période d'Utilisation 3 (dans l'hypothèse où la couverture existante ne serait pas suffisante), un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50%) des Tirages Capex effectués au cours de la Période d'Utilisation 3, plafonnant l'EURIBOR trois (3) mois à un niveau maximum de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de la Période d'Utilisation 3, et à le(s) maintenir en vigueur pour une durée minimum de trois (3) ans.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(h) Défaut croisé

- (i) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre des Documents de Financement ou au titre de toute location financière ou opération assimilée) ou il survient un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination) au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre des

Documents de Financement ou au titre de toute location financière ou opération assimilée), sous réserve des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.

- (ii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout Endettement Financier au titre de toute location financière ou opération assimilée contractée avec un établissement de crédit ou il survient un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination) au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier au titre de toute location financière ou opération assimilée contractée avec un établissement de crédit, dès lors que le(s) montant(s) impayé(s) ou susceptible(s) d'être rendu(s) exigible(s) par anticipation excède(nt) un montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de cinquante mille euros (50.000 EUR), sous réserve des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier (étant précisé que dans l'hypothèse où le membre du Groupe concerné aurait contesté de bonne foi le paiement ou le cas d'exigibilité considéré et démontre à l'Agent qu'une conciliation est en cours avec le créancier concerné ou qu'un tribunal a été saisi de cette contestation, le défaut de paiement ou le cas d'exigibilité anticipée considéré ne constituera pas un Cas de Défaut tant qu'une décision judiciaire exécutoire n'aura pas été rendue à l'encontre du membre du Groupe concerné).
- (iii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant au titre de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature, dès lors que la ou les dette(s) en cause excède(nt) un montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de trois cent mille euros (300.000 EUR), sous réserve des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre de ladite dette (étant précisé que dans l'hypothèse où le membre du Groupe concerné aurait contesté de bonne foi le paiement considéré et démontre à l'Agent qu'une conciliation est en cours avec le créancier concerné ou qu'un tribunal a été saisi de cette contestation, le défaut de paiement considéré ne constituera pas un Cas de Défaut tant qu'une décision judiciaire exécutoire n'aura pas été rendue à l'encontre du membre du Groupe concerné).

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

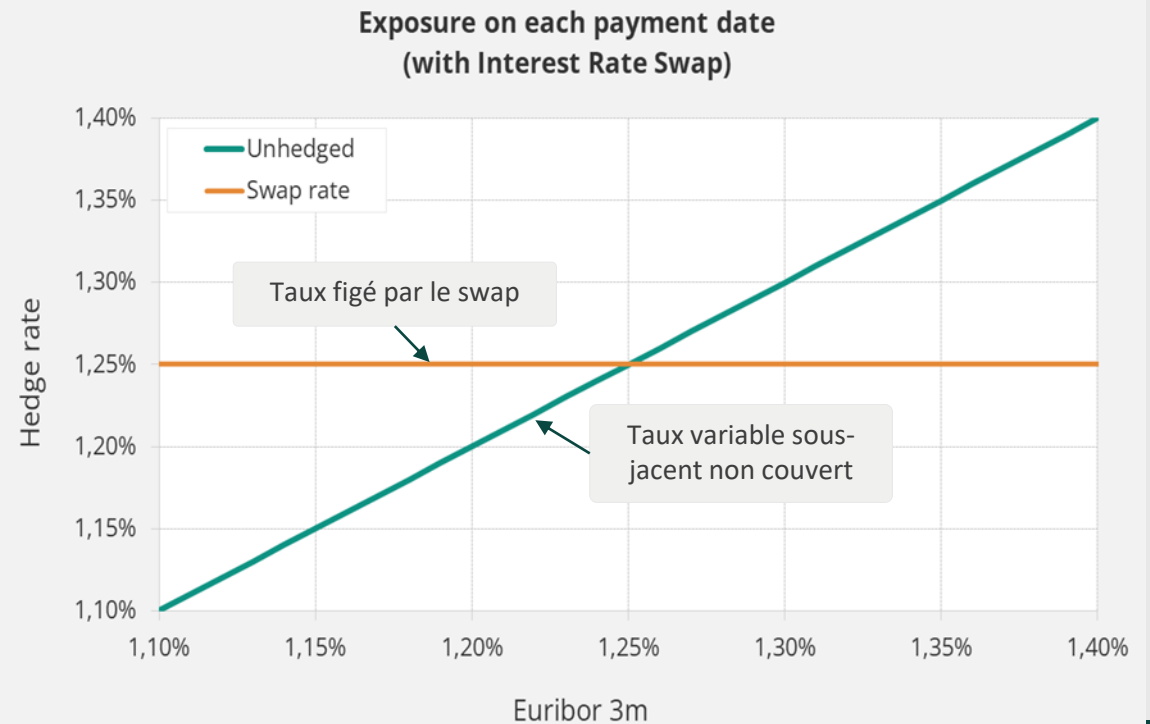
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

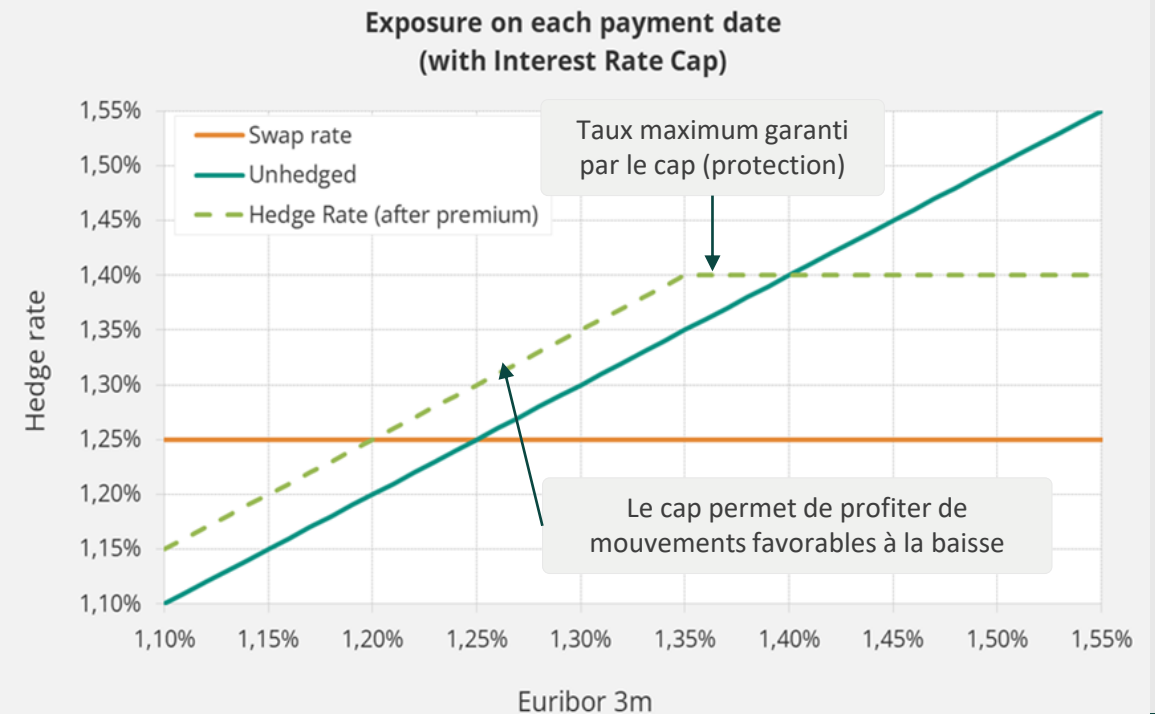
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

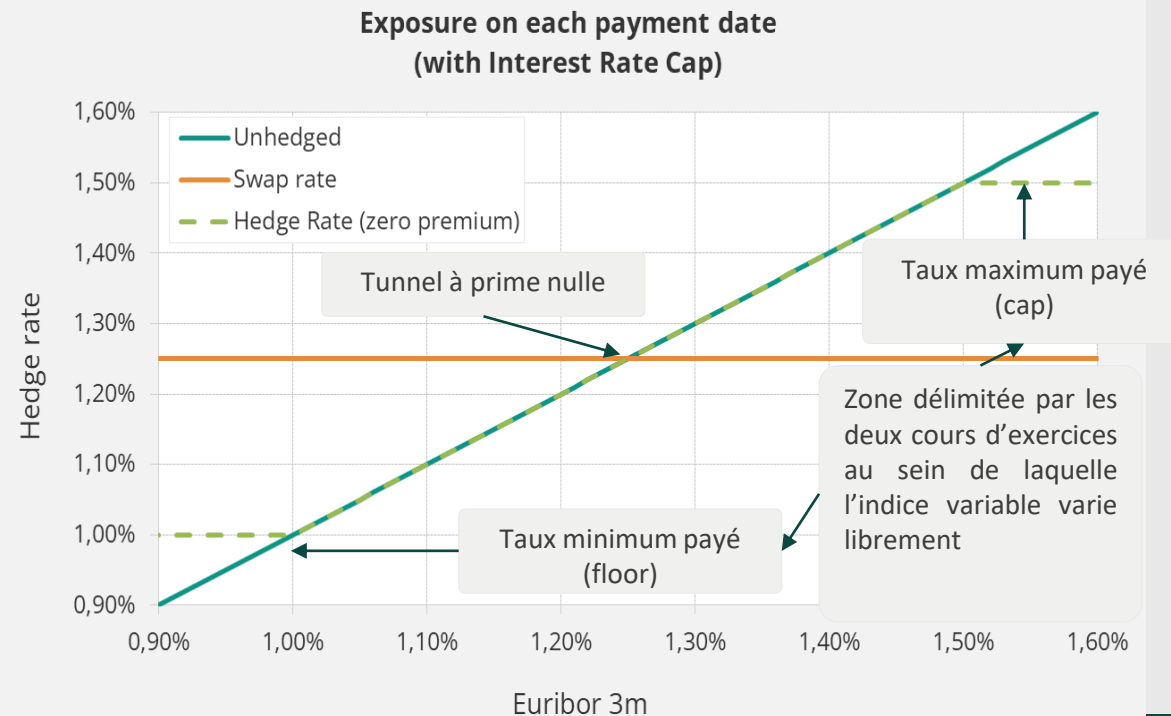
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

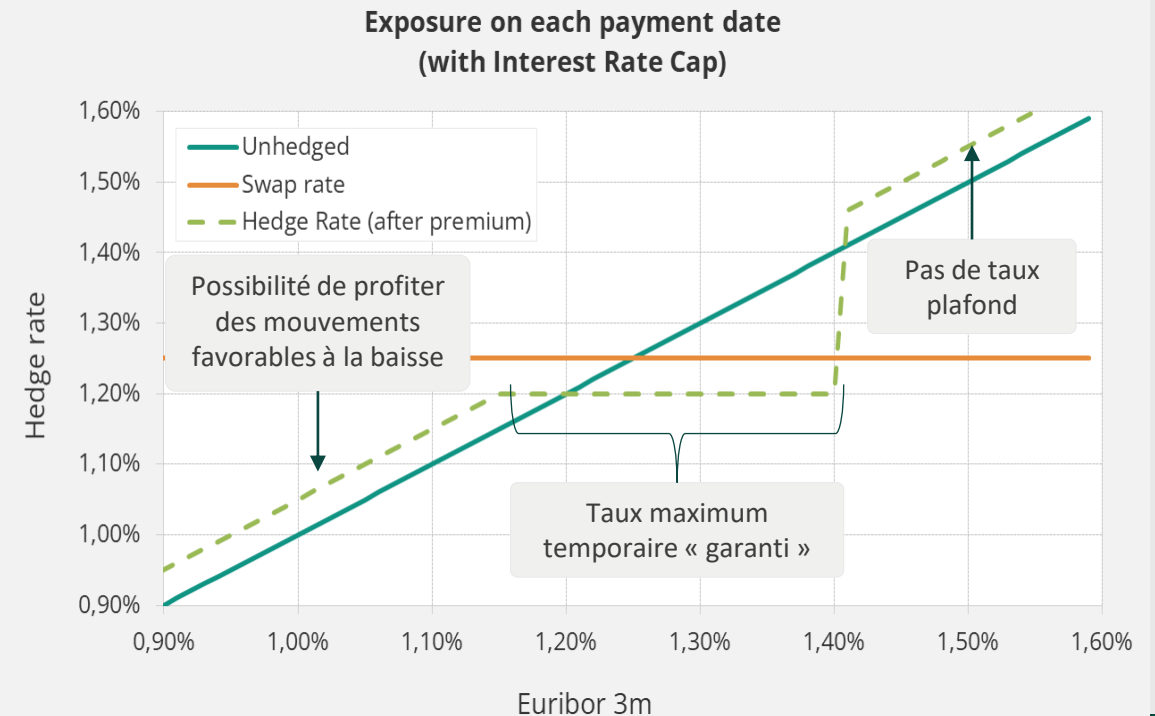
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

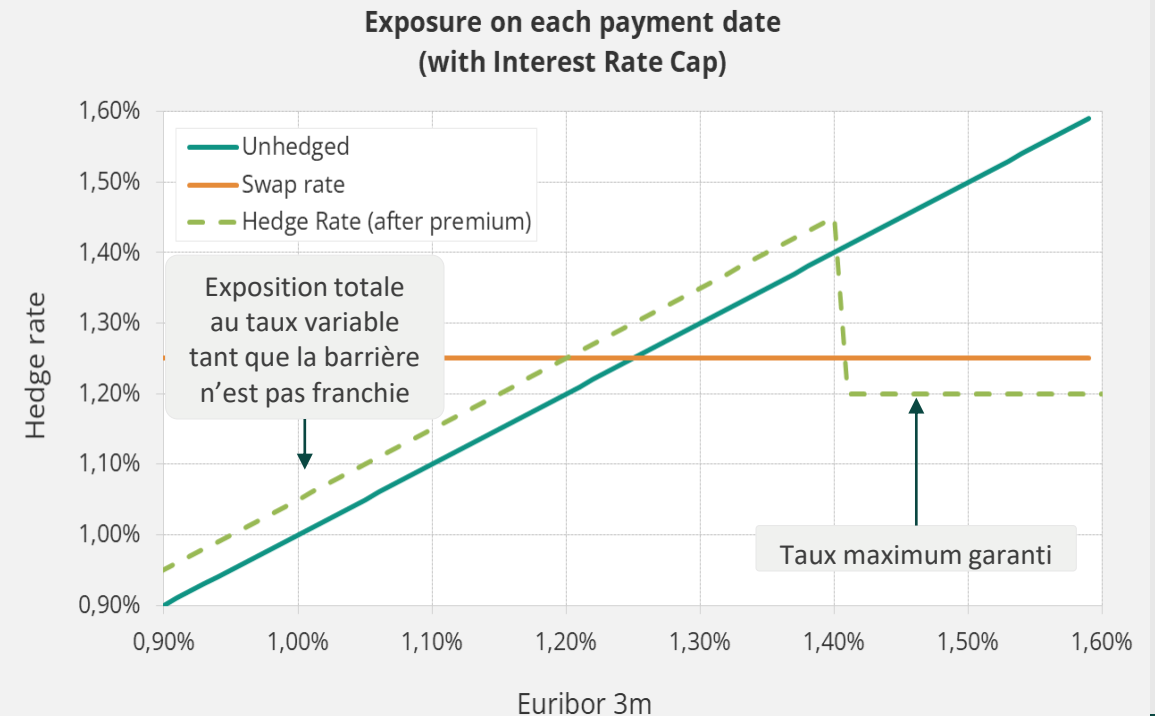
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

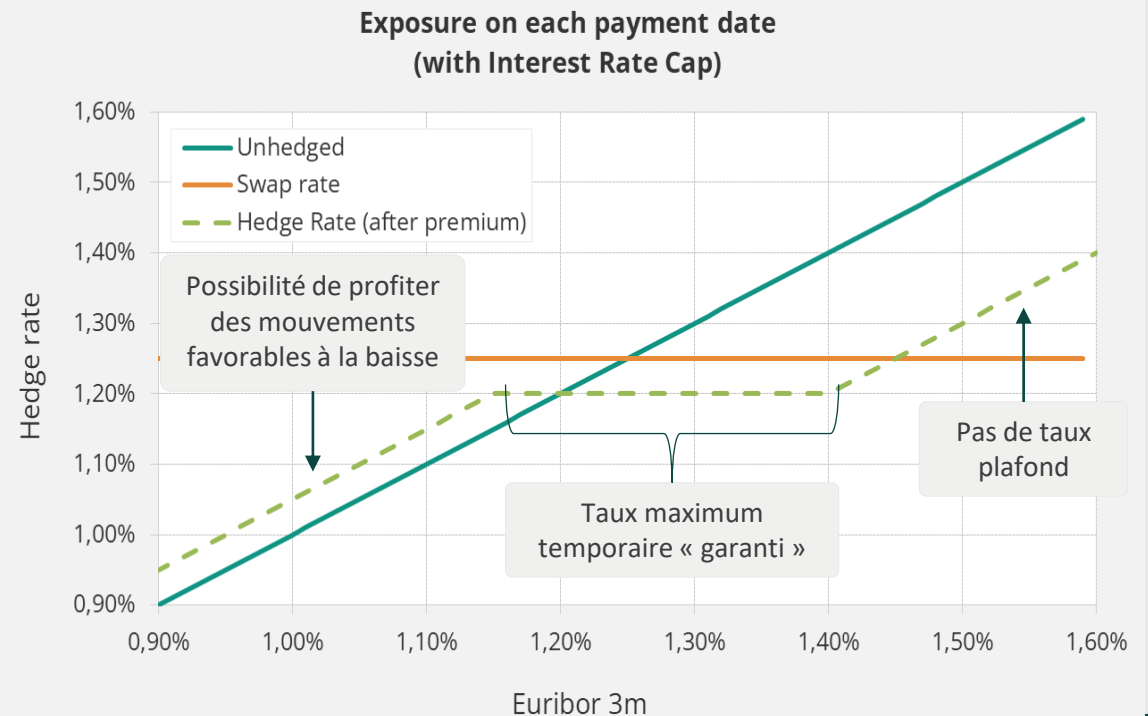
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



CUBIK